

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/12/2019031101/justel>

---

Dossier numéro : 2019-12-12/14

## Titre

12 DECEMBRE 2019. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant l'entrée en vigueur de l'article 141 de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 27-12-2019 page : 118480

Entrée en vigueur : 01-01-2020

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). L'article 141 de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale entre en vigueur le 1er janvier 2020.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2020.

[Art. 3](#). Le Ministre qui a les Finances dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.